

A propos de la violence scolaire

Le SNCA e.i.L. Convergence, a pris connaissance avec le plus grand intérêt des résultats du Congrès de Marignane organisé sur le thème de la lutte contre les violences scolaires par les camarades du SNETAA Aix-Marseille.

Très attaché à tout ce qui permettra le retour de la sérénité dans l'Ecole de la République, le SNCA e.i.L. Convergence, en publiant le compte rendu de ce congrès académique, entend participer à la réflexion sur les causes et les conséquences de la violence à l'école en permettant un débat démocratique sur ce sujet afin de libérer au plus vite les élèves et les personnels, enseignants ou non, de la peur qui devient de plus en plus synonyme d'école ... L'Ecole a pour mission d'éduquer et de former les futurs citoyens de la République, d'émanciper les jeunes filles et les jeunes gens qui lui sont confiés pour qu'ils prennent en main leur avenir : elle n'a pas à les préparer à se soumettre à quelque forme de terreur que ce soit.

*Françoise Roche
Secrétaire Générale du SNCA e.i.L. Convergence*

Violences Scolaires

(Suite...)

Propositions de lutte

Congrès d'études du 21 décembre 2007 au LP Louis Blériot de MARIIGNANE

Rapporteurs : Sylvie AMOURETTE et Raymond MAGDELAINÉ

Avant de rentrer dans le vif du sujet, une petite précision concernant, ce que tout au long de ce compte rendu nous appellerons, les « violences scolaires ».

De notre point de vue les « violences scolaires », en plus des actes d'agressions graves contre les enseignants ou les élèves, peuvent être définies principalement comme tout ce qui vient perturber dans une classe le cours donné par l'enseignant :

- les contestations permanentes,
- les refus d'obtempérer,
- les bavardages incessants,
- les vous n'avez pas le droit Madame ou Monsieur,
- les déplacements non autorisés,
- l'absence chronique de matériel scolaire,
- les attitudes insolentes,
- les agressions verbales,
- les insultes en tout genre,
- les projections d'objets divers,
- l'utilisation de portable ou de lecteur MP3 ou autres gadgets,
- les agressions physiques contre les enseignants et certains élèves,
- les perturbations volontaires, (individuelles, en groupe) ...

Ce sont tous ces éléments qui quotidiennement et mis bout à bout rendent la mission de l'enseignant quel qu'il soit (débutant, expérimenté, aguerri, homme, femme), pratiquement impossible. Cela se traduit à la longue et de manière insidieuse par une perte de confiance, une grande lassitude qui engendre souvent une dépression, face à une adversité et un manque de soutien auquel est confronté l'enseignant qui en est victime.

Oui, car n'ayons pas peur de le dire, dans ce cas très précis, l'enseignant est trop souvent confronté à une forme de « **négationnisme** » de ces fameuses « violences scolaires » principalement par sa hiérarchie (dont le slogan et le plus souvent « **pas de vagues** ») mais, hélas et cela est très regrettable, aussi par ses collègues (qui eux sans doute pensent que « **cela n'arrive qu'aux autres** »).

Constat après le tour de table des congressistes :

Ce qui revient le plus souvent, dans ces situations de violences quotidiennes, c'est un sentiment d'isolement de la « victime » (sentiment imaginaire peut-être parfois, très réel le plus souvent hélas) associé à un sentiment de culpabilité trop souvent entretenu et renforcé par l'indifférence des collègues et le manque de réactivité de la hiérarchie.

C'est aussi un très fort sentiment d'impuissance à résoudre le problème seul, sans aucun soutien, ce qui aboutit, inexorablement, à une perte de confiance en soi, détectée par le groupe ou la classe, qui va en profiter pour s'engouffrer dans la faille.

Dans les établissements où le travail en équipe n'existe pas, où les enseignants ne sont pas solidaires les uns des autres, où la vie scolaire est peu ouverte au dialogue avec les enseignants, où l'administration n'est pas réactive et par conséquent oppose le plus souvent un rapport de force, on va constater inéluctablement une montée en puissance de ces violences scolaires qui vont passer du stade de violences sans gravité au stade de violences graves et augmenter de manière exponentielle lorsque rien n'est fait rapidement pour les enrayer.

Un autre sentiment émerge face à l'attitude de toute la classe politique, à celle des Ministres successifs de l'Éducation nationale, des rectorats, vice-rectorats, de la hiérarchie tout entière et aussi, hélas, des syndicats : si l'on voulait casser l'école de la République (y compris, par conséquent sa voie de formation initiale professionnelle) l'on ne s'y prendrait pas autrement. Même si ici, il est exprimé de manière un peu abrupte peut-être, c'est le sentiment intime d'une grande majorité d'enseignants (les « violences scolaires » n'en sont pas l'unique raison).

Une autre certitude est que cette violence touche tous les niveaux de l'école en partant du primaire pour s'étendre au supérieur (voire aux universités) en passant par les collèges et les lycées professionnels qui sont les plus touchés. Elle ne se cantonne plus aux banlieues difficiles ou aux grandes villes, on la rencontre aussi dans les coins les plus reculés de nos campagnes. Elle a commencé à l'extérieur de l'école, puis de réforme en réforme, de coupe sombre en coupe sombre, d'économie de bouts de chandelles, en économie de bouts de chandelles, de déni du phénomène en déni du phénomène, elle a envahi progressivement et inexorablement toute l'école.

Dernier point (peu connu) l'Education Nationale est doté d'un outil unique au monde, un logiciel du nom de *SIGNA*, permettant de recenser les actes les plus graves de ces violences scolaires. Cet outil, toujours perfectible, permet d'avoir une image à l'instant T du degré de ces violences, avec un petit bémol soulevé entre autre par Eric DEBARBIEUX¹ c'est qu'il ne montre que la partie visible de l'iceberg², et malgré ce défaut les statistiques tirées de *SIGNA* sont très inquiétantes.

¹ Directeur de l'Observatoire International de la violence à l'école.

² Lire Le signalement des violences dans « Violences Scolaires Etat des lieux » de Raymond MAGDELAINÉ.

Propositions de lutte, à finaliser

1. L'intérêt crucial d'un travail en équipe

Un point très important est à mettre en œuvre dans tous les établissements : la prise de conscience par les enseignants, qu'une solidarité de l'équipe, une assistance mutuelle, une collaboration étroite avec la vie scolaire et la hiérarchie permettent seules des actions coordonnées, et sont essentielles pour engager une lutte efficace contre les violences. Les enseignants du Lycée Professionnel Louis Blériot donnent l'exemple à suivre, qu'il faudrait, à notre avis, inciter à développer un peu partout.

C'est en effet, grâce à la solidarité, à la volonté d'un trop petit nombre hélas, de ne plus subir les violences quotidiennes entretenues par la passivité, le déni et les pressions exercées par toute la hiérarchie de Louis Blériot, qu'ils ont réussi, non sans mal, à résoudre le problème.

C'est en mettant le problème de Louis Blériot sur la place publique¹, qu'ils ont aussi réussi, à le sortir de l'anonymat feutré dans lequel sa direction se complaisait à le maintenir depuis trop longtemps.

Nous allons essayer, avec leur collaboration et celle de tous (nous l'espérons), de développer une sorte de tribune libre sur le site internet du SNETAA Aix-Marseille² et sur celui du SNCA eIL, pour apporter des témoignages vécus et des solutions mises en œuvre de manière individuelle ou collective, avec pour objectif principal d'aider tous ceux qui sont confrontés au problème et qui isolément ne trouvent pas de solution.

2. L'amélioration de l'utilisation et l'exploitation du logiciel SIGNA

L'outil informatique de recensement des actes de violence graves doit à notre avis, malgré ses faiblesses actuelles³, continuer à être renseigné par tous les chefs d'établissement, auquel il faut apporter une aide concrète sur ce point, pour éviter les lacunes actuelles.

Il nous faut bien sûr continuer à l'exploiter et à l'améliorer.

Dans les établissements :

- En y rajoutant les catégories d'actes de violence (à définir par les équipes éducatives) qui n'y figurent pas,
- En tenant le CA de l'établissement informé deux à trois fois par an des actes qui y ont été inscrits,
- En permettant aux élus du CA, élèves, parents, non-enseignants et enseignants, d'y faire remonter des actes qui n'auraient pas été pris en compte,
- D'organiser, dans une structure existante comme le comité d'hygiène et de sécurité, un groupe de réflexion, d'évaluation et de proposition sur les violences.

¹ En demandant l'aide des syndicats, en faisant passer des articles dans la presse, en intervenant directement auprès de Monsieur le Recteur, du DRH...

² Site : <http://snetaaaix.free.fr> cliquer sur la Rubrique « Violences » dans la barre en haut de la page.

³ Il n'est pas toujours bien renseigné, quelques fois pas du tout, et il n'intègre pas tous les actes de violence et sur le terrain il n'est pas du tout exploité.

- En informant tous les personnels de l'établissement, par affichage, de tous les faits qui ont été recensés par l'établissement dans *SIGNA*.

Dans les Rectorats :

- Demander la constitution d'un groupe de travail paritaire pour faire le point sur les remontées de *SIGNA*, pour réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour lutter contre les violences et pour en tirer un bilan annuel.
- Utiliser les données avérées de *SIGNA* lors du CTPC comme base pour l'ouverture de postes supplémentaires dans les établissements en difficulté et pour le passage en ZEP, en Violences, Sensibles ou autres...
- Permettre aux commissaires paritaires d'avoir un accès en lecture seule, aux données recensées par *SIGNA*, pour qu'ils puissent faire remonter en groupe de travail ou en CAPA les anomalies ou les lacunes constatées dans le logiciel.

3. Règlement intérieur de l'établissement

- Instaurer des règles communes à tous les établissements (à définir impérativement au niveau national) et les inscrire dans les règlements intérieurs de tous les établissements.
- Instaurer des règles propres à chaque établissement pour tenir compte de leur structure et de leurs difficultés propres, définies par les équipes éducatives et présentées au CA.

4. Développer la rubrique « Violences » de notre site

Le SNETAA d'Aix-Marseille s'est doté, sur son site internet d'une rubrique « **Violences** », à la suite d'agressions graves signalées par les victimes elles-mêmes.

La rubrique va prochainement être remaniée pour proposer de nouvelles sous-rubriques et réorganisé de manière plus structurée (donc plus lisible) celles existant déjà.

Nous allons donc y inclure une nouvelle sous-rubrique dans laquelle les collègues pourront exposer les difficultés auxquelles ils sont confrontés et les apportées aux cas vécus dans cette académie ou dans les autres.

Dans la rubrique actuelle, vous pouvez trouver :

- Des personnes ressources à contacter en urgence au niveau académique et national.
- Les coordonnées des médiateurs, celle de la cellule d'écoute du Rectorat d'Aix,
- Des textes importants, comme le droit de retrait,
- Des liens avec les B.O. spécifiques aux violences,
- Des articles de presse relatant des actes de violence récents, avec parfois des commentaires de Raymond MAGDELAINE,
- Et beaucoup d'autres choses que nous vous conseillons de consulter sur <http://snetaaaix.free.fr> puis en cliquant sur la rubrique « Violences » dans la barre en haut de l'écran.

5. Propositions et pistes à suivre (fondamental)

- A l'enseignant de définir son propre niveau de tolérance et c'est aux élèves de s'adapter : et non l'inverse ! Cela leur permettra de s'intégrer plus tard aux dures réalités de notre société et à celles du monde du travail.
- Ouvrir nos réflexions et nos propositions vers les associations de parents d'élèves, les organisations syndicales de lycéens et d'enseignants.
- Infléchir la mauvaise image véhiculée volontairement par les médias et dénoncer le manque de reconnaissance du travail fourni par tous les enseignants.
- Protéger, en toute laïcité, l'école des intrusions extérieures de gens qui n'ont rien à y faire, surtout pas y venir régler leurs comptes, y faire leurs petits trafics, ou s'approprier des biens collectifs pour leur profit personnel.
- Réfléchir en équipe aux types de sanctions justes et proportionnées à mettre en œuvre face aux différents degrés des violences, pour éviter l'effet néfaste de sanctions inadaptées, disproportionnées, ou simples alibi.
- Aider celles et ceux qui sont victimes de violences, à sortir de l'isolement et de la culpabilisation dans lesquels ils sont ou dans lesquels le système actuel les maintient. Les inciter aussi à nous contacter.
- Mettre l'élève au centre de l'école (ce qui par ailleurs peut-être contestable) ne veut pas dire que c'est lui qui dicte les règles.
- Accorder des formations dispensées en IUFM, du même genre que celle données aux stagiaires, à tous les enseignants qui le solliciteraient, afin de mieux les préparer et les armer contre les violences. Les accorder en priorité aux néo-titulaires.
- Intégrer dans l'école la prévention aux risques encourus par les mineurs, où elle est pratiquement inexistante, demander plus d'heures de type ECJS sur l'emploi du temps hebdomadaire de toutes les classes.
- Refuser durant les cours l'usage des téléphones portables, des lecteurs MP3 ou autres gadgets du même genre, qui n'ont rien à faire dans une salle de cours, dans un atelier, ni d'ailleurs dans l'enceinte d'un établissement scolaire. Sanctionner immédiatement si la règle n'est pas respectée.
- Continuer d'utiliser avec discernement, le droit¹ d'exclure un élève du cours si son comportement, malgré vos avertissements, vous empêche de faire passer votre savoir ou de vous occuper des autres élèves en difficulté ou non.
- Faire une campagne d'information et d'affichage à l'attention de tous les collègues, par l'intermédiaire des responsables d'établissement (S1), indiquant qu'ils ont la possibilité de s'informer ou de nous contacter sur le sujet via la rubrique « Violences » de notre site académique.

¹ Lire le document officiel, inséré en fin de ce compte rendu

- Une réflexion s'est aussi engagée lors de cette journée sur une volonté quasi unanime de nos politiques (sous la forme de non dit, bien sûr) de vouloir faire échec à l'Ecole de la République et donc à travers elle à l'enseignement professionnel. D'ailleurs, ils voudraient la casser qu'ils ne s'y prendraient pas autrement. Pour cela ils ont commencé, très progressivement il est vrai, à retirer toute autorité à l'enseignant et cette volonté ne se cantonne pas hélas à leurs manières de traiter les violences scolaires.
- Les enseignants doivent se rendre compte que la politique consistant à vouloir donner à tout prix un diplôme à un pourcentage d'élèves (fixé arbitrairement) d'un niveau scolaire, consiste en fin de compte à plus ou moins long terme à scier la branche sur laquelle ils sont assis. C'est la même problématique lorsqu'on leur demande (ah oui c'est vrai avec PAM, on ne leur demande plus) de faire le plein, à tout prix, d'une classe pour sauver un poste : pas plus que la politique comptable, la politique des flux ne prends en compte l'intérêt pédagogique des élèves.
- Il ne faut pas oublier une chose très importante au sujet des violences scolaires, dans les collèges et les lycées professionnels qui sont en première ligne : ce sont les élèves qui en sont les premières victimes, surtout ceux qui sont les moins armés pour lutter, et les plus fragiles psychologiquement. Il serait donc intéressant et urgent d'avoir une réflexion commune sur ce sujet avec les associations de parents d'élèves.
- Ne jamais oublier, que la meilleure manière, pour l'avoir expérimentée de remédier aux problèmes engendrés par les violences quotidiennes, c'est de sortir de l'isolement et de la culpabilisation, dans lesquels des âmes charitables chercheront à vous maintenir ou à vous enfoncer.
- Le phénomène de groupe, qui consiste à perturber les cours lorsque l'enseignant à le dos tourné ou est occupé à aider un élève plus faible, est à traiter de la même manière : sortir le plus rapidement possible de l'isolement en faisant intervenir la vie scolaire ou le proviseur pour enrayer ce petit jeu dans lequel vous risquez d'y perdre des plumes.
- Ne pas hésiter en LP à utiliser la note de vie scolaire dans les moyennes trimestrielles, les élèves de LP étant plus sensibles à une mauvaise note qu'à une sanction de type 2 heures de colle. Déterminer en équipe éducative les éléments à prendre en compte dans les critères de notation.
- Les statistiques de *SIGNA*, publiées établissement par établissement par *le Point* (elles le sont aussi sur le site du ministère, mais de manière anonyme), peuvent effectivement avoir un impact négatif sur l'image de l'établissement. Est-ce une raison pour adopter le comportement de l'autruche ? Ne vaut-il pas mieux prendre le taureau par les cornes (olé !) ?
- Inciter les collègues victimes, de violences verbales, physiques, de menaces de viol, de mort, à déposer un rapport écrit auprès de leur hiérarchie en lui demandant de prendre les mesures qui s'imposent. Les inciter aussi à nous contacter et à nous communiquer une copie de leur rapport.
- Demander aux rectorats de mettre des moyens en personnels d'encadrement, en enseignants expérimentés sur les établissements recensés par *SIGNA* comme étant les plus touchés.

Conclusion personnelle de Raymond MAGDELAINE

Je suis ressorti de ce congrès d'étude avec deux sentiments très forts :

Le premier, c'est le sentiment que nous nous sommes attelés à une tâche très difficile, celle d'avoir la prétention, non pas d'éradiquer les violences, mais de les ramener en dessous du seuil de tolérance. Je me rends compte, comme vous je suppose, qu'il nous faudra beaucoup de temps et dépenser beaucoup d'énergie avant de pouvoir atteindre notre but.

Le second, c'est le sentiment qu'il était plus que nécessaire d'organiser ce congrès, car le phénomène des violences scolaires est loin d'être une simple vue de l'esprit. La richesse des échanges que nous avons eus ensemble, vous permettront, je le souhaite, d'y voir un peu plus clair et de tracer la voie à suivre pour atteindre l'objectif que nous nous sommes engagés moralement à atteindre : faire diminuer de manière significative ce fléau qui ne touche malheureusement pas que l'école, ni notre pays.

Je tiens donc personnellement, mais aussi au nom de toute l'équipe du SNETAA Aix-Marseille, à remercier les congressistes de leur présence et de leur implication lors de ce congrès.

Nous profitons de l'occasion pour présenter à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'exclusion d'élèves

RAPPEL DES TEXTES

Décret n°85-924 du 30 août 1985 (modifié par le décret n°2000-620 du 5 juillet 2000)

Circulaire n°2000-105 du 11 juillet 2000

Circulaire n°2000-106 du 11 juillet 2000

Une punition : l'exclusion ponctuelle de cours

L'article L 921-1 du Code de l'éducation prévoit que les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves et, à ce titre, une décision d'exclusion de cours peut tout à fait être prise en fonction de l'intérêt général et pour assurer la continuité des activités de la classe.

Justifiée par un comportement inadapté au bon déroulement d'un cours, l'exclusion ponctuelle doit demeurer exceptionnelle et donner lieu systématiquement à une information écrite au conseiller principal d'éducation ainsi qu'au chef d'établissement. Elle s'accompagne d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévu à cet effet de manière à assurer la continuité de la surveillance.

Il s'agit d'une réponse ponctuelle qui relève de la responsabilité professionnelle de l'enseignant.

Toutefois la répétitivité d'une exclusion doit amener l'équipe éducative à s'interroger sur une prise en compte collective des difficultés que rencontre l'élève fréquemment exclu.

Il convient enfin de souligner que l'exclusion d'un ou plusieurs cours d'un élève prise, à titre de punition, par les personnels enseignants ou de direction, trop systématiquement répétée ou pour plusieurs jours consécutifs, s'apparenterait à une sanction, et ne relèverait plus des mesures d'ordre intérieur.

Une sanction : l'exclusion temporaire ou définitive

L'exclusion temporaire de l'établissement prononcée par le chef d'établissement ne peut excéder la durée de 8 jours ; l'exclusion temporaire, prononcée par le conseil de discipline, ne peut excéder la durée d'un mois. Ces sanctions d'exclusion peuvent être assorties ou non d'un sursis total ou partiel.

L'exclusion définitive peut être prononcée par le conseil de discipline de l'établissement, le conseil de discipline délocalisé ou le conseil de discipline départemental dans les conditions prévues par les textes.

Un élève exclu définitivement doit pouvoir terminer le cursus scolaire engagé, en particulier lorsque l'élève est dans une classe qui se termine par un examen.

Modalités d'application

Toute mesure qui a pour effet d'écarter durablement un élève de l'accès au cours et qui serait prise par un membre des équipes pédagogique et éducative en dehors des procédures réglementaires est irrégulière et susceptible d'engager la responsabilité de l'administration.

Toute décision d'exclusion temporaire ou définitive doit être accompagnée de mesures destinées à garantir la poursuite de la scolarité de l'élève et à faciliter sa réintégration. L'élève doit faire l'objet d'un suivi éducatif (cf. fiche 9).

L'absence d'un matériel spécifique indispensable à la participation efficace à un cours (équipement exigé pour la pratique de l'EPS, pour suivre un cours d'enseignement professionnel, équipement lié à la sécurité...) peut être la raison d'une exclusion : ses modalités doivent être définies préalablement dans le règlement intérieur.

Direction générale de l'Enseignement scolaire - Publié le 01 décembre 2004

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Note : A lire, chez ESF *La Violence en milieu scolaire Tome 1 Etat des lieux* d'Eric Debarbieux